

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville de COURSAN,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles  
L 2122-22 ; L 2122-23 et L 2131-2  
VU la délibération N°36-2020 du conseil municipal en date du 11 juin 2020 portant  
délégation au Maire en matière d'emprunts,  
Considérant qu'il convient de recourir à l'emprunt en vue des financer les investissements  
2024 pour un montant de 150 000 €,  
Considérant l'analyse des offres proposées et l'offre de financement et les conditions  
générales proposées par La Banque Postale,

### DECIDE

**Article 1er** : Principales caractéristiques du prêt :

Score Gissler : 1 A

Montant : 150 000 euros

Durée de l'emprunt : 20 ans

Objet du contrat : financer les investissements 2024

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2045

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 150 000 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 4 février 2025, en une fois  
avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,48%

Base de calculs des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du  
montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 200 €

**Article 2** : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la  
documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec  
la Banque Postale.

**Article 3** : La présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne  
pour dépôt ; Monsieur le Receveur Municipal et Monsieur le Directeur de La Banque  
Postale.

Fait à Coursan, le seize décembre deux mille vingt-quatre.

LE MAIRE.

Signé : Edouard ROCHER

Cet acte est rendu  
exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture

le 17.12.2024

Publication

le 17.12.2024



Accusé de réception en préfecture  
011-211101068-20241216-2024-40-AU  
Date de télétransmission : 17/12/2024  
Date de réception préfecture : 17/12/2024

